



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 549

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, charge de la consommation, sur la nécessité qu'il y aurait à procéder à un recensement détaillé des grandes surfaces commerciales, afin de donner une idée exacte du développement actuel de ce mode de distribution. Il lui demande de bien vouloir faire connaître son sentiment à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - Deux inventaires annuels, dont l'un porte exclusivement sur les grandes surfaces à dominante alimentaire, sont réalisés et publiés par la presse professionnelle, avec le détail des magasins département par département. Les directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes utilisent ces renseignements, qu'elles recoupent et complètent avec ceux de l'administration, pour élaborer chaque année, depuis 1982, un inventaire des magasins de plus de 400 mètres carrés de surface de vente. Cet inventaire départemental, accompagné de la synthèse nationale, est utilisé comme document de travail, et est notamment communiqué, s'ils le jugent utile, aux organismes consulaires et professionnels. À la suite de l'intervention de l'honorable parlementaire, la publication régulière de l'inventaire national, dans la Revue de la concurrence et de la consommation, est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 549

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2161